

M. MASSART Alain Président des Archers Saintais

2: 06 75 05 20 31

Agrément DDJS: 81 17 49

: president.archerssaintais@gmail.com

Saintes, le 12 Novembre 2022

Objet : Assemblée Générale Ordinaire 2022

Archères, Archers,

L'assemblée générale de votre club se tiendra le :

Vendredi 02 Décembre 2022 à 18 h 30 Salle des Archers Saintais 31 rue du Cormier

Ordre du jour :

- O Ouverture de la séance par le Président
- O Rapport du trésorier et vote
- O Bilans sportifs de la saison 2021/2022
- O Prévisionnel et objectifs pour la saison 2022-2023
- Élection du nouveau secrétaire
- O Questions diverses

Les questions diverses ainsi que les vœux et suggestions devront parvenir chez le président par voie postale (adresse ci-dessous) ou par mail au plus tard le **24 Novembre 2022.**

Ce club est le vôtre, il vit grâce à vous et pour vous. Votre présence à cette assemblée est donc très importante et constitue un soutien à ses actions et à son dynamisme.

Si vous ne pouvez malheureusement pas vous joindre à nous, vous trouverez en page suivante un formulaire de Pouvoir. Utilisez-le, vous pourrez ainsi participer à la vie du club.

Un pot de l'amitié clôturera l'assemblée générale. Salutations sportives et am icales

> Le Président Alain Massart

N° FFTA: 10 17 013



Bon pour pouvoir

Je soussigné :
Adresse:
Code postal : Ville :
Numéro de licence : _ _ _
Donne pouvoir à Monsieur ou Madame
Adresse:
Code postal : Ville :
Numéro de licence (de l'archer à qui le pouvoir est donné): _ _ _ _
afin de me représenter, pour apporter ses votes et suggestions lors de l'assemblée générale du club des Archers Saintais du 02 décembre 2022.
Fait à : le / /2022 Signature
NB : un licencié ne peut avoir qu'un seul pouvoir. Vérifiez bien que l'archer à qui vous donnez « pouvoir » ne détient pas déjà un pouvoir.

Agrément DDJS: 81 17 49